

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA24 210004

AVIS est, par la présente donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 9 avril 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA24 210004

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 15 avril 2024.

Stephanie Zhao Liu

Stephanie Zhao Liu (Original signé numériquement)
Secrétaire d'arrondissement